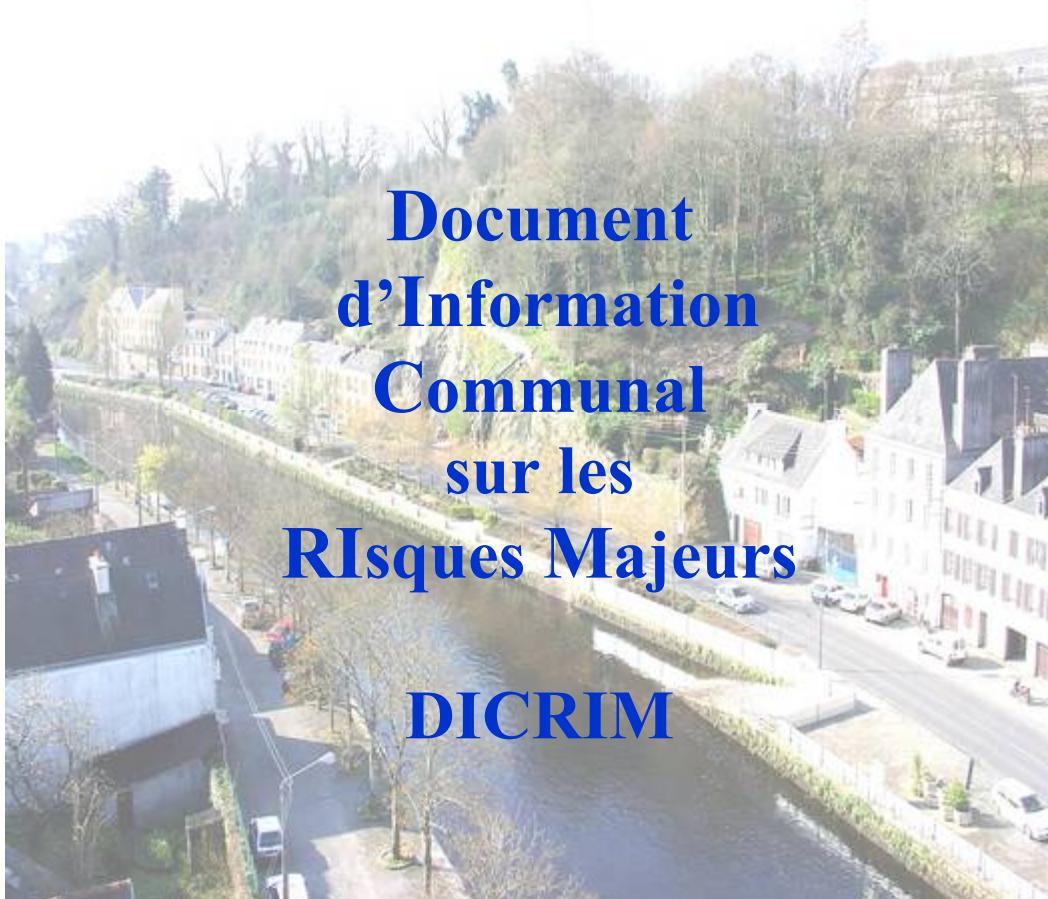


# Ville de Quimperlé



**Document  
d'Information  
Communal  
sur les  
RISques Majeurs**

**DICRIM**



Services Techniques Municipaux - Prévention des Risques – Janvier 2012  
Tel 02 98 96 37 47 – Fax 02 98 96 37 49

## Risques naturels et technologiques

# Information des populations de la commune de Quimperlé



## Informier, c'est prévenir

### Le droit à l'information pour les populations soumises aux risques majeurs.

**Cette information est préventive.** Elle constitue une condition essentielle pour que la population connaisse les dangers auxquels elle est exposée, les mesures de sauvegarde prévues par les pouvoirs publics et les dispositions qu'elle peut elle-même prendre pour réduire sa vulnérabilité. Elle vise à préparer le citoyen à un comportement responsable face aux risques et à leur possible survenance.

Tel est le but du présent document appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), pour la Ville de Quimperlé.

### La prévention des risques majeurs.

La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

A Quimperlé, nous pourrions être confrontés aux risques majeurs suivants : inondations, tempêtes, mouvements de terrain, feux de forêt, risques industriels, transport de matières dangereuses.

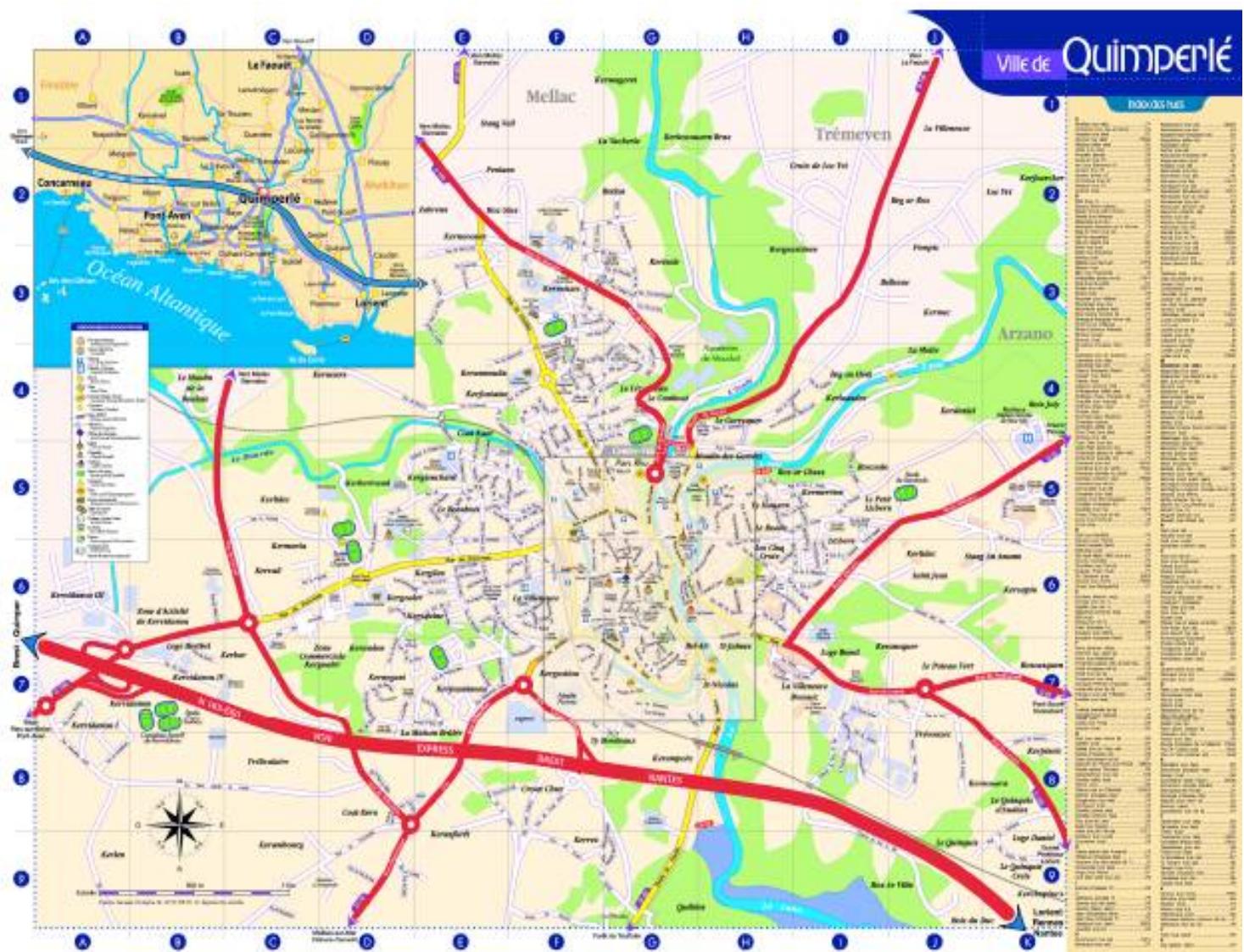
La situation de notre commune, traversée par deux rivières l'Isole et l'Ellé qui forment alors la Laïta nous rend particulièrement attentifs et vigilants lorsque la sécurité de la population est en jeu.

Il ne s'agit pas de dramatiser, mais simplement d'être conscient que le risque nul n'existe pas.

Soyons prêts à réagir face à ces évènements.

Bonne lecture.

Alain PENNEC  
Maire de Quimperlé



## **Sommaire**

**Page 2 : Présentation de Monsieur le Maire de Quimperlé**

**Page 3 : Plan de la ville de Quimperlé**

**Page 5 : Quels sont les risques majeurs ?**

**Page 6 : Alerte et Consignes**

**Page 7 : Le risque INONDATION**

**Page 10 : Le risque TEMPÊTE**

**Page 12 : Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN**

**Page 15 : Le risque FEUX DE FORêt**

**Page 18 : Le risque INDUSTRIEL**

**Page 20 : Le risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

**Page 24 : Le risque SISMIQUE**

**Page 25 : Carte de vigilance**

**Page 26 : Liste des textes réglementaires**

## TITRE 1

### Quels sont les risques majeurs ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en **5 grandes familles** :

**les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique

**Les risques technologiques** : d'origine anthropique (les activités humaines en sont la cause), ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...

**Les risques de transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux (voir plus bas) varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident

**Les risques de la vie quotidienne** (accidents domestiques, accidents de la route...)

#### Les risques liés aux conflits

Seules les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

**Deux critères** caractérisent le risque majeur :

**Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

**Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les risques liés aux conflits sont apparentés aux risques majeurs : en effet, dans notre société développée, ils sont caractérisés par ces deux critères.

Un événement potentiellement dangereux **ALEA** n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : la VULNERABILITE mesure ces conséquences.

**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

Un aléa sismique en plein désert n'est pas un risque majeur. Un séisme à SAN FRANCISCO : voilà le risque majeur.

« *La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'intensité du désastre* » Haroun TAZIEFF

**Ainsi la société comme l'individu doivent s'organiser pour y faire face.**

## TITRE 2

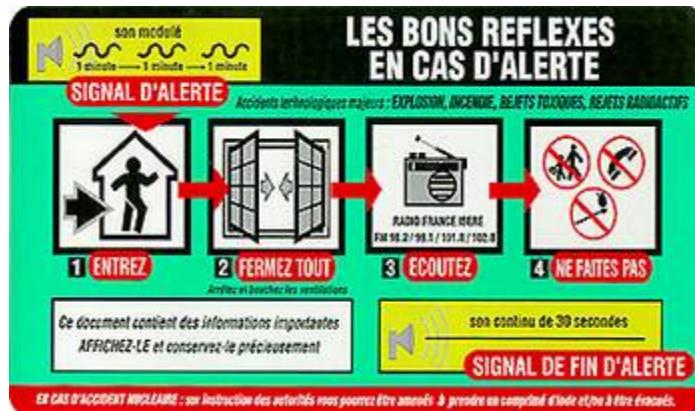
### ALERTES ET CONSIGNES

#### Être à l'écoute

Le réseau d'alerte quimperlois est composé d'une sirène, située sur le clocher de l'Eglise Notre Dame, Place Saint Michel. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il a procédé à un essai tous les dimanches à 13 heures (commande locale) et tout les premier mercredi de chaque mois (commande préfecture).

#### La sirène :

Le début d'alerte est caractérisé par un son montant et descendant d'une durée d'une minute. Ce son est répété 3 fois et espacé d'intervalles de 5 secondes.  
La fin d'alerte est un signal continu de 30 secondes.



#### Les radios :

France Bleu BREIZ YZEL ([FM 96.8](http://FM 96.8))  
Radio Océan ([FM 99.2](http://FM 99.2))

Il est donc indispensable de posséder un poste transistor avec piles.

#### Le site Internet :

Site Internet ([www.quimperle.com](http://www.quimperle.com))  
Il répercute les consignes à suivre.

## TITRE 3



### Le risque INONDATION

#### Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; sur la commune de Quimperlé, elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables sur l'Isole et/ou sur l'Ellé, conjuguées éventuellement à une marée importante (cas de la Laïta), avec ou sans tempête associée.

#### Comment se manifeste t-elle à Quimperlé ?

Elle peut se traduire par :

Un débordement de l'Isole, l'Ellé ou la Laïta avec des enjeux particuliers Quai Brizeux, Quai Surcouf et d'une manière générale pour l'ensemble du quartier historique de la basse ville.

L'ampleur de l'inondation est fonction :

De l'intensité et la durée des précipitations  
Du coefficient de marée et des éventuelles surcôtes (dépression, vent, etc...)  
De la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol  
De la présence d'obstacles à la circulation des eaux  
Des moyens de lutte mise en œuvre (barrières anti-inondations Quai Brizeux)

#### Historique des inondations à Quimperlé

Cet historique se résume aux principales inondations sur le Quai Brizeux

- Inondation le 09 février 1883 : 4,50 Mètres
- Inondation le 12 février 1990
- Inondation le 11 janvier 1993
- Inondation le 26 décembre 1994 : 4,30 Mètres
- Inondation le 17 janvier 1995 : 4,46 Mètres
- Inondation le 12 décembre 2000 : 5,80 Mètres\*
- Inondation le 20 janvier 2003 : 3,90 Mètres
- Inondation le 15 décembre 2011 3,71 Mètres

Remarque : suite aux évènements de 2000/2001 des travaux importants ont été engagés à Quimperlé afin de lutter contre les inondations.

\* Estimation

## TITRE 3 : CONSIGNES DE SECURITE INONDATIONS

### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Recensement des zones exposées
- Mise en place du **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)**
- La mise en place d'un système automatique d'appels (ANTIBIA), pour prévenir la population
- La surveillance et l'alerte en cas de danger

Entretien et amélioration des espaces publics :

- Le curage de l'Isole
- La mise en place d'un clapet mobile
- Reconfiguration des ponts et passerelles (Pont Lovignon, Pont Salé, Pont Joseph LE ROCH)



### Titre 3 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance</li> <li>❖ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux</li> <li>❖ Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie</li> <li>❖ Fermer portes, fenêtres, ..... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts</li> <li>❖ Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué</li> <li>❖ Monter dans les étages avec : Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.</li> <li>❖ Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger</li> <li>❖ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, elle s'occupe d'eux</li> <li>❖ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours</li> <li>❖ Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté</li> <li>❖ Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités</li> <li>❖ Prendre vos papiers d'identité et si possible fermer le bâtiment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre</li> <li>❖ Informer les autorités de tout danger</li> <li>❖ Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques</li> </ul> <p style="text-align: center;">De façon plus spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aérer</li> <li>❖ Désinfecter à l'eau de Javel</li> <li>❖ Chauffer dès que possible</li> <li>❖ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche</li> </ul>



## TITRE 4



# Le risque TEMPÊTE

## Qu'est-ce qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution importante d'une perturbation atmosphérique, dirigée par une dépression dans laquelle se confrontent deux masses d'air de caractéristiques très contrastées (température, humidité). Cette confrontation engendre un certain nombre de phénomènes (pluies, averses), ainsi qu'une variation de pression importante, à l'origine de vents violents. Il n'existe pas de définition formelle et réglementaire de la tempête. En terminologie météorologique, ce terme est essentiellement utilisé par la marine, et correspond aux vents moyens (90 km/h) soit 48 noeuds degré 10 de l'échelle de Beaufort, échelle qui a été établie par correspondance avec des effets constatés (état de mer). La notion de tempête associée à un seuil de vitesse moyenne de vent n'a pas de signification précise sur terre, mais il est de coutume de considérer ce phénomène lorsque les rafales de vent dépassent le seuil des 100 km/h.

## Comment se manifeste t'elle à Quimperlé ?

Elle peut se traduire :

**Des vents** : ils sont d'autant plus violents que les variations de pression sont importantes et rapides, en particulier dans la hausse, à l'arrière de la perturbation.

**Des pluies** : elles peuvent provoquer des dégâts importants (inondation, glissement de terrain, coulée de boue, ...)

Phénomène lié à l'atmosphère (tempête) le 15 octobre 1987

## Quels sont les risques de tempête dans la commune ?

De manière générale, l'ensemble du département du Finistère est concerné, et principalement les communes littorales.

En moyenne et par an, on observe 2 à 3 tempêtes donnant des rafales de vent dépassant 110 km/h. Ces tempêtes provoquent sur l'ensemble du territoire de Quimperlé des chutes d'arbres, de branches, autres objets (éléments de toiture), et des coupures sur les réseaux (électrique, téléphone,...)

## TITRE 4 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

AVANT	PENDANT	APRES
<p><b>Prévoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés</li> <li>❖ Gagner un abri en dur</li> <li>❖ Rentrer le bétail et le matériel</li> <li>❖ S'éloigner du bord de la mer, annuler les sorties en mer</li> <li>❖ Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette</li> <li>❖ Vérifier l'état des fermetures et de la toiture</li> </ul> <p><b>S'informer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde</li> </ul>	<p><b>S'informer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radio ...), des consignes des autorités</li> </ul> <p><b>Maîtriser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Se déplacer le moins possible : en voiture rouler lentement</li> </ul>	<p><b>Evaluer les dangers et agir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Faire réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment ...), faire couper branches et arbres qui menacent de s'abattre</li> <li>❖ Ne pas toucher les câbles tombés à terre</li> </ul>

## TITRE 5



# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

### Comment se manifeste t'il à Quimperlé ?

Il peut se traduire par :

des glissements ou écroulements ponctuels sur des falaises ou des murs de pierres sèches plus ou moins modifiées par l'homme (Boulevard de la Gare, Quai Brizeux : montagne Sainte Catherine, rue de l'Enfer, rue de Quimper, rue Thiers, rue des Anciens Abattoirs, rue Terre de Vannes, Avenue du Coat Kaër)

### Quel est l'historique du phénomène dans la commune ?

Mouvement de terrain Quai Brizeux le 25 décembre 1999

Remarque : à titre préventif, des travaux importants ont été réalisés en 2003 sur la montagne Sainte Catherine afin de protéger des habitations.

## Les mouvements de terrain



### Consignes et bons réflexes

Effondrement du sol	Chute de pierres	Après effondrement ou chutes		
 Evacuez la maison, ne prenez pas l'ascenseur	 S'abriter sous un meuble solide loin des fenêtres	 Quittez la zone dangereuse	 Si possible fermez gaz et électricité	 Rejoignez le lieu du regroupement

## TITRE 5 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

### CONDUITE À TENIR PAR LES SINISTRES

**Dès qu'ils observent l'apparition de fissures ou un changement de la stabilité du sol, les habitants doivent le signaler à la mairie, qui en informera les services compétents (la Préfecture et les pompiers).**

AVANT	PENDANT	APRES
<b>En cas d'éboulement, de chutes de pierres ou de glissement de terrain</b>		
<p>❖ <b>S'INFORMER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des risques encourus</li> <li>- des consignes de sauvegarde</li> </ul> <p>Ecouter la radio : les premières consignes seront données par l'antenne de France Bleu Breiz Yzel (FM 96.8) et Radio Océan (FM 99.2).</p>	<p>❖ <b>EVACUER LES BATIMENTS.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas</li> <li>- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé</li> </ul>	<p>❖ <b>EVALUER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dégâts,</li> <li>- les points dangereux (s'en éloigner).</li> <li>- Informer les autorités</li> </ul>
<b>En cas d'effondrement du sol</b>		
<p>❖ <b>S'INFORMER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des risques encourus</li> <li>- des consignes de sauvegarde</li> </ul> <p>Ecouter la radio : les premières consignes seront données par l'antenne de France Bleu Breiz Yzel (FM 96.8) et Radio Océan (FM 99.2).</p>	<p>❖ <b>A L'INTERIEUR</b></p> <p>Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur</p> <p>❖ <b>A L'EXTERIEUR</b></p> <p>S'éloigner de la zone dangereuse Respecter les consignes des autorités</p>	

## TITRE 6



# LES FEUX DE FORÊTS

### Comment surviennent les feux de forêts ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de landes.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecue, dépôts d'ordures...), accident ou malveillance

Un facteur de propagation : le vent, qui active la combustion ;

Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chêne, conifères...)

### Quels sont les risques de feux de forêts à Quimperlé ?

Le risque de feu de forêt et de landes concerne surtout la forêt domaniale de Toulfoën.

Cette forêt est gérée par l'ONF qui a la charge des opérations d'aménagement (débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feux, puits d'eau,...) et la sensibilisation de la population sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers, barbecue, cigarettes, détritus...)

**A ce jour la forêt de Toulfoën n'a pas connu d'incendie grave.**

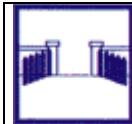
**ENSEMBLE PROTEGEONS LA FORÊT**

## TITRE 6 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

### CONDUITE A TENIR PAR LES SINISTRES

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Repérer les chemins d'évacuation et les abris</li> <li>❖ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, ...)</li> <li>❖ Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès</li> <li>❖ Vérifier l'état des fermetures (portes, volets et de la toiture...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)</li> <li>❖ Si possible, attaquer le feu</li> <li>❖ Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers</li> <li>❖ Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment</li> <li>❖ Respirer à travers un linge humide</li> <li>❖ A pied, rechercher un écran (rocher, mur)</li> <li>❖ En voiture, ne pas sortir</li> <li>❖ Dans la nature s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front du feu</li> <li>❖ Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri</li> <li>❖ Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>POUR EVITER DE PROVOQUER DES APPELS D'AIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...)</li> <li>❖ Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu</li> <li>❖ Suivre les consignes des pompiers, ils connaissent le danger</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES ARRIVENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Eteindre les foyers résiduels</li> <li>❖ Aérer et désinfecter les pièces</li> </ul>

## Consignes et bons réflexes



- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ Calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alertez les Pompiers.

Tél : **18 (poste fixe) 112 (portable)**



# LE RISQUE INDUSTRIEL

## Qu'est ce que le risque industriel ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

## Comment peut se manifester le risque industriel à Quimperlé ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs (onde de choc, flux thermique, projection d'éclats ou de débris)
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact

## Quel est l'historique du phénomène dans la commune ?

Il existe plusieurs zones industrielles et commerciales sur le territoire de la commune de Quimperlé : Kervidannou, Kergoustiou (risque Ammoniac), Kérisole (risque Chlore), Kerfleury, Kergoaler, Villeneuve Braouic. Les industries locales exercent dans les domaines de l'agroalimentaire et du papier. Ces entreprises mettent en œuvre des politiques de prévention et de gestion des risques.

## TITRE 7 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

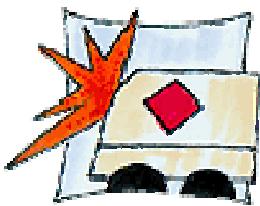
### CONDUITE POUR LES RISQUES INDUSTRIELS

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'informer sur l'existence ou non d'un risque</li> <li>❖ Evaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)</li> <li>❖ Bien connaître le signal d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise</li> <li>❖ Obéissez aux consignes des services de secours :</li> <li> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Si vous êtes témoin</b> : donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18, depuis un poste fixe ; 112, depuis un portable), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)</li> <li>❖ S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite.</li> <li>❖ <b>Si un nuage toxique vient vers vous</b> : fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent, invitez les autres témoins à s'éloigner ET TROUVEZ UN LOCAL OU SE CONFINER (dans tableau risque industriel)</li> </ul>	<p>Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes.</p>

### En cas d'accident, consignes et bons réflexes

 Enfermez vous rapidement dans un bâtiment	 Fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations	 Ecoutez les consignes à la radio
 N'allez pas chercher vos enfants à l'école	 Pas de flammes ni d'étincelles	 Ne pas téléphoner

## TITRE 8



# LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES T.M.D.

### Qu'est ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

### Quels sont les risques pour la population à Quimperlé ?

Les produits dangereux sont nombreux : ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux T.M.D. sont :

L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatisme directs ou par l'onde de choc

L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie

La dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact

Le territoire de la commune est parcouru par une ligne ferroviaire qui traverse en particulier le centre ville, une route nationale RN165, un réseau dense de routes départementales et un réseau urbain de gaz de ville.

### Quel est l'historique du phénomène dans la commune ?

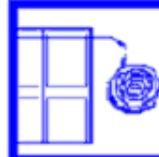
A ce jour aucun incident n'a été recensé à Quimperlé

**LA VIGILANCE S'IMPOSE**

**En cas d'accident, consignes et bons réflexes.**



**Consignes et bons réflexes**

		
Enfermez vous rapidement dans un bâtiment	Fermez les volets et colmatez les fenêtres et ventilations	Ecoutez les consignes à la radio
		
N'allez pas chercher vos enfants à l'école	Pas de flammes ni d'étincelles	Ne pas téléphoner

## TITRE 8 : CONSIGNES DE SECURITE A RESPECTER PAR LES QUIMPERLOIS

AVANT	PENDANT	APRES
Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses	<p><b>Si vous êtes témoin d'un accident TMD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Protéger</b> : pour éviter un « sur-accident », baliser le lieu du sinistre avec une signalisation appropriée. <b>Ne pas fumer.</b></li> <li>❖ <b>Donner l'alerte</b> aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la gendarmerie (17 ou 112) Dans le message d'alerte, préciser si possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)</li> <li>- le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc...)</li> <li>- la présence ou non de victimes</li> <li>- la nature du sinistre ; feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc....</li> <li>- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger</li> </ul> </li> <li>❖ <b>En cas de fuite de produit</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)</li> <li>- Quittez la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique</li> <li>- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »)</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.</p>	Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

## Nomenclature des TMD

Une signalisation par pictogrammes permettant d'identifier rapidement le produit en cas d'accident

VEHICULE CITERNE	ETIQUETTE DE DANGER	
 <p>exemple :  <b>X423</b> : solide inflammable, réagissant avec l'eau, en dégagent des gaz inflammables  <b>1422</b> : alliage sodium-potassium</p>	<p><b>CODE DANGER</b>  Le code indique les dangers présentés par la matière transportée  1<sup>er</sup> chiffre : danger principal  2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : dangers secondaires  Le doublement d'un chiffre marque l'intensité du danger</p> <p><b>CODE MATERIE</b>  Il identifie la matière transportée selon un code de l'ONU</p>	0 : absence danger secondaire 2 : émanation de gaz de pression ou de réaction chimique 3 : inflammabilité de liquides et gaz 4 : inflammabilité des solides 5 : comburant 6 : toxicité 8 : corrosivité 9 : danger de réaction violente spontanée X : danger de réaction dangereuse au contact

### Etiquettes de danger :

			
Explosion	Feu (liquide et gaz)	Feu (solide)	Matière sujette à inflammation spontanée
			
Emanation de gaz inflammables au contact de l'eau	Matière comburante peroxyde organique	Matière toxique	Matière nocive
			
Matière corrosive	Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression	Matière ou objets divers	Matière radioactive

## TITRE 8



### LE RISQUE SISMIQUE

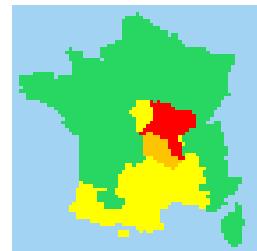
#### Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle, puisque l'aléa sismique peut être très faible à moyen en métropole, pouvant engendrer quelques milliers de victimes, et fort aux Antilles, où le nombre de victimes d'un séisme pourrait être de plusieurs dizaines de milliers. La politique française de gestion de ce risque est fondée sur la prévention : information du citoyen, normes de construction (afin que les bâtiments ne s'effondrent pas pendant un séisme), aménagement du territoire, amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique, surveillance sismique, préparation des secours et prise en compte du retour d'expérience des crises.

#### Comment se manifeste t'il à Quimperlé ?

Le risque existant est très faible dans notre région

La pré-alerte et l'alerte sont déclenchées par la Préfecture



Une carte de vigilance définit 4 niveaux :

### **ROUGE**

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics

### **ORANGE**

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics

### **JAUNE**

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (tempête, pluies violentes, ....) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

### **VERT**

Pas de vigilance particulière.

Elle concerne cinq types d'évènements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concerné :

Vent violent

Fortes précipitations

Orages

Neige

## TITRE 9

### LISTE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

#### **Loi N° 76 663 du 19 juillet 1976**

Relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### **Loi N° 82-600 du 13 juillet 1982**

Relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles

#### **Arrêté Préfectoral N° 2006-0660 du 21 juin 2006**

Réglementation sur la prévention des incendies de forêts et landes dans le département du Finistère

#### **Loi N° 87-565 du 22 juillet 1987**

Relative à l'organisation de la Sécurité Civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des Risques Majeurs

#### **Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990**

Relatif à l'exercice du droit à l'information sur les Risques Majeurs, pris en application de l'Article 21 de la loi du 22 juillet 1987

#### **Décret N° 91-461 du 14 mai 1991**

Relatif à la prévention des Risques Sismiques

#### **Loi N° 92-3 du 3 janvier 1992**

Dite « Loi sur l'Eau »

#### **Loi N° 95-101 du 2 février 1995**

Relative au fonctionnement de la protection de l'environnement (notamment : principes et méthodologie d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation), dite « Loi Barnier »

#### **Directive 96/82/C.E. du Conseil (de l'Union Européenne) du 9 décembre 1996**

Concernant la maîtrise du danger lié aux Accidents Majeurs impliquant des substances dangereuses, dite « SEVESO 2 », abroge « SEVESO 1 » sauf notifications ; plans d'urgence et mesures d'informations du public jusqu'à leur remplacement par de nouvelles dispositions

#### **Loi N° 2003-699 du 30 juillet 2003**

Relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

#### **Décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010** relatif à la prévention du risque sismique

**Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010** portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

## Mise à jour du DICRIM

Date de modification	Pages modifiées	Modifications apportées
	Document complet	Risque Sismique